



UNE GROSSESSE S'ANNONCE...

Le Réseau Périnatal du Val d'Oise vous met à disposition
cette plaquette pour vous informer des premières
démarches à effectuer.

Dès la confirmation de la grossesse (par test urinaire ou sanguin), vous êtes invitée à **consulter rapidement** un professionnel de santé, et **au plus tard dans le mois qui suit cette confirmation**.

Lequel ?

- ➔ Médecins :
 - Gynécologue
 - Généraliste
 - Obstétricien
- ➔ Sage-femme



Pourquoi ?

Pour débiter le suivi mensuel de la grossesse et vous informer de son calendrier :

- ➔ 1 consultation par mois (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 1 entretien prénatal précoce individualisé (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 3 échographies : 1 par trimestre (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité (Sage-femme)

Où ?

- ➔ Le plus près de votre domicile est l'idéal

Comment trouver son professionnel de santé ?

- ➔ Site Ameli : www.ameli.fr
- ➔ Site du RPVO : www.rpvo.org
- ➔ Site des Pages Jaunes : www.pagesjaunes.fr
- ➔ Site du Conseil de l'Ordre des médecins : www.cdom95.org
- ➔ Site du Conseil de l'Ordre des sages-femmes : www.cdosf95.com
- ➔ Site du Conseil départemental du Val d'Oise : www.valdoise.fr